

**AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020**

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**TROPHEE PORT OLONA
Du 2 Août au 22 novembre 2020
Les Sables d'Olonne
SPORTS NAUTIQUES SABLAIS**

5c

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent.

Hormis la manche n° 4, les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

La manche n° 4 navigation de nuit et à plus de 6 miles d'un abri fera l'objet d'un avenant spécifique. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 tous les bateaux L, R1, R2, R3, R4, B, C, D, E, F & G et aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 0,7034 ou d'une longueur minimale de 6 mètres
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site des SN Sablais et en faisant parvenir les frais d'inscription requis, au secrétariat des SN Sablais au plus tard le samedi qui précède la régata à 17 h

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Forfait annuel, par demi-saison ou a la regate (8 régates prévues : TPO)

Tarif adhérents (Propriétaire et 50% de l'équipage minimum)	Groupe Osiris Brut		Forfait	
				à la régata
	Os < 18		120€	20€
Os ≥ 18		150€	20 €	

Non adhérents	Groupe Osiris Brut		Forfait	
				à la régata
	Os < 18		130 €	25 €
Os ≥ 18		160€	25€	

4.2 Groupe de classement

Flotte 1	Osiris brut < 23
Flotte 2	Osiris brut ≥ 23
Flotte 4	MINI 6.5 SOLO/DUO

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation inscription pour les régates hormis la n° 4 Jour de la régata ouverture 8 h 15, cloture 9 h
Affichage des partants et briefing 9 h 15
Pour la n° 4
Confirmation de 9 h à 11 h Affichage
des partants et briefing 11 h
- 5.2 Jauge et contrôles :
Le jour de la régata de 8 h 15 à la fermeture des réclamations
- 5.3 Jours de course

Date épreuves	
2 Août N° 1	
30 Août N° 2	25 Octobre N° 6
13 Septembre N° 3	8 Novembre N° 7
27 Septembre N° 4	22 Novembre N° 8
11 Octobre N° 5	

- 5.4 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 10 h 30. Le dernier signal d'avertissement ne sera pas fait après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique sur le site du club, section habitable

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront construits ou côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Un classement monotype pourra être effectué si plus de 5 bateaux dans la série.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.

9.5 Le classement général annuel du trophée sera effectué en ôtant la plus mauvaise si 4 épreuves ont été courues et validées ou les deux plus mauvaises si 8 épreuves sont courues et validées.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : offertes par la capitainerie la veille de l'épreuve pour les bateaux extérieurs à Port Olona.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix fournis par nos partenaires seront distribués par le comité d'organisation.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter

Secrétariat des SN Sablais :
Caroline : 02 51 21 63 00

ANNEXE ZONE DE COURSE

Voir sur le site parcours